

www.univ-tours.fr/bibliotheques/

Vous êtes extérieur à la communauté universitaire de Tours et Blois mais vous souhaitez bénéficier de tous nos services...

inscrivez-vous en tant que

lecteur autorisé

Il vous faut :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile
- 35€ (paiement par chèque souhaité) demi-tarif à partir de janvier

Si vous bénéficiez des minimas sociaux l'inscription est gratuite

utilisez nos services

Recherchez, empruntez, suggérez une acquisition, utilisez nos espaces de travail, posez une question ou prenez rendez-vous avec un bibliothécaire,utilisez le prêt entre bibliothèques ou le prêt navette.

Sur place, en salle informatique, accédez à toutes les ressources en ligne auxquelles les bibliothèques sont abonnées.

Pour imprimer, photocopier ou scanner, connectez-vous sur: http://imprimer.univ-tours.fr/register

accédez à votre dossier lecteur

pour connaître la situation de vos prêts, réserver des documents ou faire des demandes en magasin.



Sur la page d'accueil du catalogue (http://portail.scd.univ-tours.fr), cliquez sur :



puis connectez-vous en entrant votre nom et le code barres de votre carte



Pour en savoir plus, visitez l'onglet «lecteurs autorisés» sur : www.univ-tours.fr/bibliotheques/

